MINISTÈRE DE LA SANTÉ
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

AGENCE BENINOISE DU MEDICAMENT
ET DES AUTRES PRODUITS DE SANTE

01 BP 882 - Cotonou
Tél. : +229 21 33 2178 / 21 33 21 63
Adresse mail : sante.infos@gouv.bj
Site web : www.sante.gouv.bj

MARCHE DE SERVICES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

émis le : ..07.../..05.../2024

Pour les services de :

Souscription à une police d'assurance maladie pour le personnel de l'ABMed par accord-cadre à bon de commande sur 3 ans

Appel d'offres n° : *S_DAF_89347*

Source de financement : Budget national

Gestion : 2024-2025-2026

Imputations budgétaires : 047004006 231014001000000 1 0711 6391

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE LA SANTE
AGENCE BENINOISE DU MEDICAMENT ET DES AUTRES PRODUITS DE SANTE (ABMed)
CELLULE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS (CCMP)
BON A LANCER
Retiré, le 26/04/2024
Nom HOUNDE
Prénoms Florence
Signature

Avril 2024

Table des matières

PREMIERE PARTIE - PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES 3
Section 0. Avis d'appel d'offres 4
Section I. Règlement particulier de l'appel d'offres 10
Sous-section A. Instructions aux candidats 10
Sous-section A : Instructions aux candidats 11
Sous-section B. : Données particulières de l'appel d'offres (DPAO) 57
Sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification 66
Section II. Formulaires de soumission 85
PARTIE II – PROGRAMME D'ACTIVITES 124
Section III. Programme d'activités 125
PARTIE III –MARCHE 133
Section IV. Cahier des clauses administratives générales CCAG 134
Section V. Cahier des clauses administratives particulières CCAP 157
Section VII : Cahier des clauses environnementales et sociales 166
Section VIII. Formulaires du Marché 181
Modèle d'Acte d'engagement 182
Modèle de garantie de bonne exécution (garantie émise par une institution bancaire ou un organisme financier habilité par le Ministre en charge des finances) 184
Modèle de garantie de bonne exécution (Cautionnement) 186
Modèle de garantie de restitution de l'avance de démarrage (garantie émise par une institution bancaire ou un organisme financier habilité par le Ministre en charge des finances) 188
Modèle de garantie de restitution de l'avance de démarrage (cautionnement) 190
Modèle de déclaration sur l'honneur tenant lieu de garantie de restitution de l'avance de démarrage au profit des MPME 192
Modèle de lettre de confirmation de la capacité financière 193
Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs 194
Modèle de marché 196



PREMIERE PARTIE - PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES



Section 0. Avis d'appel d'offres

Agence Béninoise du Médicament et des autres produits de santé (ABMed)

Objet : Souscription à une police d'assurance maladie pour le personnel de l'ABMed par accord-cadre à bon de commande sur 3 ans.

Référence de l'AAO : S_DAF_89347

RÉPUBLIQUE DU BENIN MINISTÈRE DE LA SANTÉ AGENCE BÉNINOISE DU MÉDICAMENT ET DES AUTRES PRODUITS DE SANTÉ (ABMed) CELLULE DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS (CCMP) BON A LANCER

Avis n° : 001 ABMed/DG/PRMP/CCMP/S-PRMP du 07/05/2024

AAO n° : 001 ABMed/DG/PRMP/CCMP/S-PRMP du 07/05/2024

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence Béninoise du Médicament et des autres produits de santé (ABMed) publié sur le portail web des marchés publics le **lundi 11 mars 2024 (version 1)**.

2. L'Agence Béninoise du Médicament et des autres produits de santé a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du budget national afin de financer les activités de son Plan de Travail Annuel (PTA), et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à **la souscription d'assurance maladie pour le personnel de l'ABMed par accord-cadre à bon de commande sur 3 ans**.

3. L'Agence Béninoise du Médicament et des autres produits de santé sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services d'assurance maladie. Le présent marché est en lot unique. Aucune offre variante ne sera considérée. La présente procédure aboutira sur la signature d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande d'une durée de trois ans maximum. Ledit accord-cadre sera mis en œuvre par émission de bons de commande successifs sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin. Le délai d'exécution sera précisé dans chaque bon de commande.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Personne Responsable des Marchés Publics** ; *Email :* ***abamoussa@gouv.bj*** et prendre connaissance

des documents d'appel d'offres au ***Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ABMed, sise au quartier Guinkomey à Cotonou, rue du Complexe hôtelier CHEZ ALEX'S, Tél : (+229) 95 73 15 8 ; tous les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (heure locale).***



6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

Exigences techniques et expériences :

- Être une société d'assurance, spécialisée dans l'assurance maladie, installée au Bénin (apporter la preuve par le registre de commerce ou les statuts). Les domaines d'activités désignés comme « Diverses prestations ou prestations diverses » ne seront pas considérés

- Avoir un agrément d'exercice de l'activité d'assurance maladie sur le territoire béninois délivré par le Ministère en charge de l'Economie et des Finances ;

- Avoir réalisé en tant qu'entreprise principale au moins trois (03) marchés de nature similaire portant sur **l'assurance maladie** et de montants au moins égal à trente-huit millions cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-treize **(38 135 593)** FCFA Hors Taxes **chacun** , prouvés par les attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception définitifs délivrés par l'administration publique ou parapublique) au cours des trois (03) dernières années (2021, 2022, 2023) et l'année en cours, accompagnés des contrats de marchés en copie simple (page de garde jusqu'à la page de signature). Les différentes preuves justificatives doivent être en copies légalisées ;
- Fournir la liste des prestataires agréés le plus étendu possible (pharmacies, médecins, spécialistes, hôpitaux, centres de santé, cliniques, laboratoires d'analyse et de radio, etc.) couvrant l'étendue du territoire national **accompagnée de la copie de la convention de partenariat;**
- Avoir un agrément de la Conférence interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) ;
- Disposer d'un logiciel santé capable de fournir les analyses des dépenses de santé et de fournir des statistiques détaillées de consommation par famille, par bénéficiaire des prestations, par centre, etc..... justifié par **une attestation d'exploitation délivrée par le fournisseur** ;
- Disposer du personnel suivant :
    - Un gestionnaire de la police d'assurance ayant un niveau minimum de master en Assurance /Administration/Gestion des entreprises /Gestion de

projet ou équivalent et possédant au moins cinq (05) ans d'expériences en assurance santé/maladie ;

- Un médecin de travail /conseil ayant un niveau minimum de BAC +7 en médecine et possédant au moins 10 ans d'expériences en assurance santé/maladie.

  Les expériences du personnel doivent être justifiées par i) les CV, ii) les diplômes ou les attestations ou certificats de formation, iii) les attestations de travail ou attestations de service fait.

Exigences financières :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des années (2020, 2021 et 2022) au moins égal à soixante-seize millions deux cent soixante-onze mille cent quatre-vingt-six **(76 271 186) FCFA**, justifié par **les états financiers établis dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2** ;

- Disposer de liquidité sous forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de cinq millions **(5 000 000)** FCFA, justifié par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou un établissement financier agréé en République du Bénin.

NB : Ces deux critères de qualification d'ordre financier ont un caractère cumulatif.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

Exigences techniques et expériences :

- Être une société d'assurance, spécialisée dans l'assurance maladie, installée au Bénin (apporter la preuve par le registre de commerce ou les statuts). Les domaines d'activités désignés comme « Diverses prestations ou prestations diverses » ne seront pas considérés

- Avoir un agrément d'exercice de l'activité d'assurance maladie sur le territoire béninois délivré par le Ministère en charge de l'Economie et des Finances ;

- Disposer d'un personnel d'encadrement : Un Directeur Général ou Assimilé, titulaire d'un diplôme de BAC+4 au moins en assurance avec au moins dix (10) ans d'expériences dans le domaine des assurances, et ayant participé à l'exécution d'au moins trois (03) marchés de nature similaire portant sur l'assurance maladie et de montants au moins égal à trente-huit millions cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-treize **(38 135 593)** FCFA HT **chacun** au cours des trois (03) dernières années (2021, 2022, 2023) et l'année en cours au profit de l'administration publique

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE LA SANTE
AGENCE BENINOISE DU MEDICAMENT ET DES AUTRES PRODUITS DE SANTE (ABMed)
CELLULE DE CONTRÔLE DES MARCHES PUBLICS (CCMP)
BON A LANCER

ou parapublique, prouvés par le curriculum vitae, appuyés des copies légalisées des diplômes et attestations de travail.

Les expériences du personnel doivent être justifiées par i) les CV, ii) les diplômes ou les attestations ou certificats de formation, iii) les attestations de travail ou attestations de service fait;

- Fournir la liste des prestataires agréés le plus étendu possible (pharmacies, médecins, spécialistes, hôpitaux, centres de santé, cliniques, laboratoires d'analyse et de radio, etc.) couvrant l'étendue du territoire national **accompagnée de la copie de la convention de partenariat;**
- Avoir un agrément de la Conférence interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) ;
- Disposer d'un logiciel santé capable de fournir les analyses des dépenses de santé et de fournir des statistiques détaillées de consommation par famille, par bénéficiaire des prestations, par centre, etc….. **justifié par une attestation d'exploitation délivrée par le fournisseur** ;
- Disposer du personnel suivant :
  - Un gestionnaire de la police d'assurance ayant un niveau minimum de master en Assurance /Administration/Gestion des entreprises /Gestion de projet ou équivalent et possédant au moins cinq (05) ans d'expériences en assurance santé/maladie ;
  - Un médecin de travail/conseil ayant un niveau minimum de BAC +7 en médecine et possédant au moins 10 ans d'expériences en assurance santé/maladie.
    Les expériences du personnel doivent être justifiées par i) les CV, ii) les diplômes ou les attestations ou certificats de formation, iii) les attestations de travail ou attestations de service fait.

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE LA SANTE
AGENCE BENINOISE DU MEDICAMENT ET DES AUTRES PRODUITS DE SANTE (ABMed)
CELLULE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS (CCMP)
BON A LANCER

- **Exigences financières :**

- Fournir le bilan d'ouverture et les états financiers de leurs années d'existence **établis dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2 ;**
- Disposer de liquidité sous forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de cinq millions **(5 000 000)** FCFA, justifié par une attestation de capacité financière délivrée par un établissement financier agréé en République du Bénin ;
- Disposer d'une assurance des risques professionnels à hauteur de soixante-seize millions deux cent soixante-onze mille cent quatre-vingt-six **(76 271 186)** FCFA au moins.

NB : Ces critères de qualification d'ordre financier ont un caractère cumulatif.

7. Le délai de réalisation est de trois (03) ans maximun conformément aux dispositions des articles 40 et 41 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin, fixant le principe, les conditions de validité et de mise en œuvre de l'accord-cadre.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du 08 / 05 /2024. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : ***Agence Béninoise du Médicament et des autres produits de santé au premier étage du bâtiment annexe (CSIP-PRMP) sise au quartier Guinkomey à Cotonou***. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait doit être matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **secrétariat permanent des Marchés Publics de l'ABMed, premier étage du bâtiment annexe (CSIP-PRMP) sise au quartier Guinkomey à Cotonou; tous les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (heure locale)** au plus tard le .04..Juin.....**2024 à 10 heures 00 minute. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : **salle de réunion du siège de l'ABMed sise au quartier Guinkomey à Cotonou,** le..04..06.....**2024 à** ..10. **heures** .30.... **minute (s) (heure locale)**.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **sept cent soixante-deux mille sept cent douze (762 712)** ***FCFA***.

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.



12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** calendaires à compter de la date limite de soumission.

Cotonou, le 07/05/2024

Abassi MOUSSA
Personne Responsable
des Marchés Publics

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE LA SANTE
AGENCE BENINOISE DU MEDICAMENT ET DES AUTRES PRODUITS DE SANTE (ABMed)
CELLULE DE CONTRÔLE DES MARCHES PUBLICS (COMP)
BON A LANCER